

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 22^e jour de mars 2022 à 19 h en visioconférence

Sont présents: mesdames les conseillères, Luce Baillargeon, Jennifer Pearson-Millar, Nancy Deschênes et Julie Racine et messieurs les conseillers Marcel Ladouceur et Simon Legault, formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

1 personne sont présentes.

Madame Sophie Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

Ouverture de la séance extraordinaire du 22 mars 2022 - 1

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 19 h avec le quorum requis.

2022-03-0105 : Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 22 mars 2022– 2

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Transaction relative au règlement de fin d'emploi
4. Période de questions
5. Clôture et levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par madame Jenny Pearson-Millar, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-03-0106 : Transaction relative au règlement de fin d'emploi - 3

CONSIDÉRANT le litige intervenu concernant la fin d'emploi de l'employé 10-0035;

CONSIDÉRANT la séance de conciliation tenue le 18 mars 2022 relativement au litige susmentionné;

CONSIDÉRANT l'entente confidentielle de règlement hors cours, transaction et quittance intervenue quant à la fin d'emploi de la personne cadre;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Simon Legault, conseiller

Appuyé par madame Luce Baillargeon, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le Conseil entérine l'entente confidentielle de règlement hors cours, transaction et quittance intervenue et dont le Conseil a préalablement pris connaissance;

ET

QUE M. Steve Perreault, maire, ainsi que Mme Sophie Choquette, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soient autorisés à signer l'entente de règlement hors cours, transaction et quittance pour la Municipalité de Lac-Supérieur.

Adoptée à l'unanimité

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

5 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-03-107: Clôture et levée de la séance extraordinaire – 13

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Julie Racine, conseillère

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire est levée à 19h03.

Donné à Lac-Supérieur, ce 22e jour de mars 2022

Sophie Choquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Steve Perreault
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Sophie Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 22^e jour de mars 2022.

Sophie Choquette
Directrice générale et secrétaire-trésorier par intérim

ADOPTÉ